

Affaires courantes

de présenter, au nom de centaines d'habitants de la circonscription d'Elk Island en Alberta, une pétition par laquelle ils prient le Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon que les prestations et les déductions pour la garde des enfants soient justes et équitables pour toutes les familles, compte tenu de leurs besoins financiers et peu importe la formule choisie.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition signée par des électeurs de la région d'Ottawa qui n'en reviennent pas de payer leur essence plus cher que les habitants de n'importe quelle autre région de l'Ontario.

• (1540)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de trouver le moyen de corriger cette injustice en modifiant la Loi sur la concurrence.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai à présenter un certain nombre de pétitions. Je serai bref.

Les signataires de la première pétition font remarquer que les parents qui confient leurs enfants à des garderies peuvent déduire leurs frais de garde conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, mais pas ceux qui ont recours à d'autres formules de garde.

Les pétitionnaires signalent aussi qu'il y a une contradiction entre les couples mariés et les conjoints de fait. Ils osent croire que les couples mariés ont droit aux mêmes avantages que les conjoints de fait. Ils estiment que cette différence de traitement entre les deux est injuste et ils font observer que la loi est fragmentaire, contradictoire et désorganisée. Ils demandent que cela change.

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par plus de 150 étudiants de l'Université de Winnipeg.

Ces pétitionnaires font remarquer que l'éducation devrait être accessible à tous les Canadiens qui veulent faire des études postsecondaires et ont les capacités pour le faire, et non seulement à ceux qui en ont les moyens financiers.

Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement parle de compétitivité et de productivité, mais ils. . .

M. le Président: Le Règlement veut que les députés se lèvent. Je demanderais au député de présenter sa pétition le plus brièvement possible.

M. Duhamel: Monsieur le Président, les pétitionnaires voudraient que la loi actuelle soit abrogée afin que le financement de l'éducation postsecondaire ne soit pas supprimé.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des étudiants de Brandon, qui présentent le même point de vue.

Ils déplorent le prélèvement de frais d'administration de 3 p. 100 sur l'aide aux étudiants et estiment que la loi en vigueur ne convient pas parce qu'elle n'a pas pour effet d'accroître notre productivité et notre compétitivité.

L'UKRAINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma quatrième et avant-dernière pétition a été retardée pour plusieurs raisons.

Les pétitionnaires concernés demandent au gouvernement de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Nous savons bien sûr que c'est chose faite et que nous avons même établi des relations diplomatiques normales avec ce pays. Nous souhaitons beaucoup de succès au peuple de l'Ukraine.

LA JUSTICE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma dernière pétition vient d'un certain nombre d'électeurs qui réagissent au meurtre de Nina de Villiers.

Cette pétition porte plus de 200 000 signatures maintenant. Les pétitionnaires signalent que toute violence est inacceptable et ils exhortent le gouvernement à modifier les diverses lois pertinentes, comme la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle, ainsi que le Code criminel du Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de présenter une pétition venant d'habitants de ma circonscription de Scarborough—Agincourt qui s'opposent à l'accord de libre-échange proposé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Mes électeurs n'ont aucune confiance dans le gouvernement. En 1988, . . .

M. le Président: Aux termes du Règlement, le député présentant une pétition peut brièvement la décrire. On y